

BAUBIER, Sandrine, *Cambodge (1991-1993)*  
*MIPRONUC-APRONUC* Paris, L.G.D.J., Montchrestien, 1999, 228  
p.

Jean-René Chotard

Volume 32, numéro 1, 2001

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/704264ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/704264ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Chotard, J.-R. (2001). Compte rendu de [BAUBIER, Sandrine, *Cambodge (1991-1993)* MIPRONUC-APRONUC Paris, L.G.D.J., Montchrestien, 1999, 228 p.] *Études internationales*, 32 (1), 115–117. <https://doi.org/10.7202/704264ar>

pouvant heurter le droit international en cours : l'effectivité, fondant parfois l'emploi de la force ; les titres « historiques », expression qui évoque une revendication basée sur une situation ou des faits révolus ; le « comportement étatique », c'est-à-dire les concepts d'acquiescement, de reconnaissance et d'*estoppel* ; l'autodétermination en tant que fondement de la prise en compte de critères ethniques ou de la volonté des populations. Contrairement à la thèse de Marcelo G. Kohen, Olivier Corten soutient qu'aucune logique ne permet d'appliquer l'*uti possidetis* aux démembrements d'États. Ce dernier insiste sur l'importance de distinguer entre deux types d'accession à l'indépendance : l'un, le droit à l'autodétermination, basé sur la légitimité ; l'autre, le cas de dissolution ou de sécession, lequel s'opère sur la base de l'effectivité.

L'ouvrage s'adresse d'abord aux juristes spécialisés en droit international, lesquels y trouveront de nouvelles sources de réflexion sur les multiples aspects de l'*uti possidetis*, sauf l'un de ceux-ci que nous croyons important et qui, malheureusement, a été totalement ignoré : l'applicabilité de ce principe aux frontières maritimes, beaucoup plus nombreuses que les terrestres.

Georges LABRECQUE

Département de science politique et d'économie  
Collège militaire royal du Canada, Kingston,  
Canada

## CONFLITS ET MAINTIEN DE LA PAIX

### Cambodge (1991-1993) MIPRONUC-APRONUC

BARBIER, Sandrine, Paris, L.G.D.J.,  
Montchrestien, 1999, 228 p.

Cet ouvrage contient une étude sur l'intervention de l'ONU au Cambodge entre 1991 et 1993, lorsque l'organisme international établit deux structures chargées de mettre un terme à une situation de crise, longue de deux décennies. La MIPRONUC, Mission provisoire des Nations Unies au Cambodge, est mise sur pied en application des accords de Paris (23 octobre 1991). Elle est destinée à couvrir la période de transition qui suit immédiatement la conférence, afin d'établir une cessation des hostilités. L'APRONUC, Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge, doit procéder à l'application des accords à proprement parler. La MIPRONUC ne dispose que d'un personnel de 1504 militaires et civils. L'APRONUC absorbe en fait la MIPRONUC, et déploie un ensemble de 22 000 personnes dont 16 000 militaires. Elle a été active jusqu'au milieu de 1993, et son budget a atteint 2,6 milliards de dollars.

Cette grande entreprise de l'ONU s'inspire d'actions antérieures (Chypre, Moyen-Orient, Congo), mais elle caractérise une époque où les responsables de l'organisation internationale ont pu croire que la fin de la guerre froide ouvrait de toutes nouvelles possibilités d'action. La crise du Cambodge se déroulait à divers niveaux. Sur le plan local, quatre factions se faisaient la guerre, mais au niveau régional (ASEAN) et international

(Chine, URSS, États-Unis) d'autres acteurs exerçaient des influences. L'intérêt de la MIPRONUC et l'APRONUC tient à leur double objectif d'une action, limitée dans le temps, mais ambitieuse dans son contenu.

La tâche militaire visant à la surveillance d'un cessez-le-feu, au désarmement et à la démobilisation de 70 % des diverses forces armées est complexe. Le rapatriement et la réinstallation des personnes déplacées constituent des entreprises extrêmement difficiles puisqu'elles ne peuvent être réalisées qu'avec des opérations de déminage. S. Barbier consacre, bien sûr, beaucoup d'espace à la « consolidation démocratique ». L'APRONUC est responsable, en effet, de l'organisation et de la conduite d'élections. Plutôt que des habituels qualificatifs « libres et équitables », l'auteure aurait pu faire usage d'expressions plus réalistes et analytiques. Son texte d'ailleurs ne manque pas d'examiner les divers processus de cette entreprise. L'APRONUC réussit à quadriller la majorité du territoire cambodgien, afin que l'essentiel des populations puisse être approché pour la consolidation. Des objectifs appréciables se trouvent atteints puisqu'une proportion importante de personnes se déplacent pour aller voter et que, partout, avec un minimum de violence, il existe un choix entre diverses candidatures. Plutôt que d'élections « libres et équitables », il serait adéquat de parler de maîtrise d'un processus électoral et de gestion des élections.

L'ONU poursuit aussi un but institutionnel avec la réunion de l'assemblée constituante, issue des élections en juin 1993. Leçon sera tirée de l'expérience et les accords de Dayton

définissent un cadre constitutionnel pleinement élaboré pour la Bosnie. Cependant, l'APRONUC établit le « contrôle direct » de l'institution internationale sur cinq domaines. En se réservant la gestion des affaires extérieures et de la défense, l'ONU évite au maximum les interférences que pourraient tenter les acteurs extérieurs dans les affaires du Cambodge. À l'intérieur, l'APRONUC essaie de prendre en charge la sécurité publique, dans le but de parachever la fin des hostilités entre groupes et factions. Elle assume encore un contrôle sur l'information afin de réduire les manipulations d'opinion auxquelles peuvent recourir les différents clans rivaux. Le dernier domaine d'autorité de l'APRONUC est celui des finances. Il contient la part la plus concrète de l'entreprise internationale, car si l'ONU exerce des contrôles, elle justifie son action par la fourniture massive d'aide et d'expertise qui se matérialise par une fourniture de biens et services.

L'ouvrage de S. Barbier expose fort bien tous les mécanismes et les projets dont il voulait être porteur. La tâche est celle de l'ONU mais elle est assumée inégalement par les divers acteurs. Le Japon aura été le plus grand contributeur et c'est un ressortissant japonais, M. Akashi, qui en assure l'administration sur place. Les États-Unis ne fournissent pas toute l'aide promise, en revanche la France, l'ancienne puissance coloniale, utilise la circonstance pour réaffirmer sa présence. De manière significative, les pays voisins de l'ASEAN, Indonésie et Malaisie jouent un rôle tout à fait important.

L'auteure conclut son étude par un diagnostic lourdement marqué de

pessimisme sur les limites et insuffisances des résultats obtenus par l'APRONUC. Cette opinion paraît sévère et, puisque l'ouvrage est publié en 1999, une évaluation rétrospective aurait été utile. Bien sûr, des élections de 1993, il ne ressort pas une majorité déterminante et c'est un gouvernement bicéphale (Hun Sen et Ranariddh) qui prend la direction du pays. Cette solution, maladroite sans doute, était peut-être la seule capable de préserver un niveau de coopération minimum entre deux groupes. Ainsi ont-ils pu devenir rivaux plutôt que de se transformer en ennemis et, en dépit de toutes les confrontations, ils ont pu se tolérer jusqu'à de nouvelles élections, tenues cinq années plus tard. Il aurait été utile de mentionner un des effets pervers de l'action de l'ONU. L'arrivée massive de personnels jeunes, auxquels se sont joints tous ceux des ONG, dans une société traumatisée et ruinée par toutes les dislocations, a provoqué un vaste phénomène de prostitution, adulte et infantile, qui alarme les agences sanitaires. Ultimement, et malgré toutes ses insuffisances, l'action de l'ONU au Cambodge a permis de stabiliser les conditions de vie d'une société et d'amorcer la construction ou reconstruction d'un État. En une période où la notion de « *fried states* » est devenue usuelle, c'est une réalisation estimable.

Jean-René CHOTARD

*Département d'histoire et de sciences politiques  
Université de Sherbrooke, Canada*

## COMMUNICATIONS ET MÉDIAS

### Espace et Puissance

MALAVIALLE, Anne-Marie, et al. *Paris, édition Ellipses, 1999, 204 p.*

Domaine privilégié d'expérimentation et de développement de technologies de pointe, les activités spatiales sont au centre d'enjeux politiques, économiques et commerciaux de plus en plus complexes. Autrefois sous la tutelle de politiques publiques motivées par des stratégies militaires et par la compétition entre les principales puissances, les programmes spatiaux se sont considérablement diversifiés et font aujourd'hui largement appel à des investissements privés. Comprendre les nouveaux enjeux et les transformations récentes du développement des activités spatiales dans le monde constitue le principal objectif de cet ouvrage. Rédigé par des spécialistes des aspects juridiques, politiques et stratégiques des activités spatiales, l'ouvrage s'articule autour de quatre principales parties : les activités spatiales dans le monde, le lancement spatial, l'observation de la terre et les télécommunications.

Dans la première partie, Isabelle Sourbès-Verger dresse le portrait général des principaux acteurs de la conquête spatiale à partir notamment des budgets accordés par les États et de l'activité des différentes bases de lancement dans le monde. Ces comparaisons nationales mettent en lumière des déséquilibres majeurs dans les sources de financement, les États-Unis consacrant aux activités spatiales un budget supérieur à celui de tous les autres pays réunis. Le bilan des lancements spatiaux apparaît en revanche beaucoup plus contrasté. Malgré la